

Confirmation de commande

N° : 111134

Date : 26 février 2013

Destinataire : MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE

Objet : Enquête d'opinion auprès des habitants sur leur perception et leur attentes à l'égard de l'action municipale à Saint Cyr l'Ecole

Méthode : Les interviews ont eu lieu par téléphone.

Budget H.T. : 12 000 € HT, soit 14 352 € TTC

Délais de réalisation : Restitutions des résultats avant le 1^{er} mars 2013

Adresse de facturation : _____
(à préciser)

Conditions de facturation : 0% à la commande, 100% à la restitution des résultats

Conditions de règlement : Comptant sans escompte

Prestations soumises au taux de T.V.A. de 19,6%

Pour l'**Ifop**
François Kraus

Pour **VILLE DE SAINT CYR L'ECOLE**

Signature précédée de la mention
« Bon pour accord » et Cachet de l'entreprise

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce document signé au numéro suivant : 01 45 85 59 39

I – Le contexte et les objectifs de l'étude

1.1 Le contexte et les objectifs

Afin d'orienter au mieux son action et sa communication en direction de ses administrés, la mairie de Saint-Cyr-L'Ecole souhaite réaliser dans sa commune un état des lieux de l'opinion portant sur le sentiment général des Saint-Cyriens à l'égard de leur ville, sur les actions menées par la municipalité depuis 2008 et sur les projets envisagés pour les deux prochaines années.

Pour cela, la Ville de Saint-Cyr-L'Ecole cherche à s'adjoindre les services d'un institut d'études spécialisé, capable de mener une enquête auprès de ses habitants. La mairie a ainsi sollicité l'Ifop afin d'avoir une idée précise du type de dispositif qu'il pourrait lui proposer tant sur le plan méthodologique que budgétaire.

Dans ce cadre, l'Ifop propose de monter un dispositif susceptible de servir d'**outil d'accompagnement à la gouvernance locale**, c'est-à-dire de l'aider dans l'évaluation de ses actions, dans ses prises de décision et dans le pilotage stratégique de la commune : **les données ainsi recueillies devant lui permettre de cerner au mieux les perceptions, les besoins et les attentes des administrés à l'égard de la municipalité.**

A un an et demi du prochain scrutin, cela permettra notamment à l'équipe municipale d'ajuster au mieux ses priorités d'action afin, par exemple, de privilégier la réalisation des projets répondant le plus aux attentes de la population.

Dans cette optique, l'Ifop a réfléchi à un dispositif méthodologique articulé autour des objectifs suivants :

- **Connaître le regard des habitants sur l'action municipale** : « quel bilan fait-on de l'action municipale dans son ensemble ? Que retient-on de cette action ? Quels sont les niveaux de satisfaction et d'insatisfaction à l'égard du travail municipal ? Sur quels domaines ressent-on un déficit en termes d'actions, de prises de décisions ou de communication ? ». **L'appréciation des habitants sur chacun des domaines de compétences de la commune** sera établie (sécurité, circulation, scolaire et périscolaire, petite enfance, culture, sports, état civil et citoyenneté, action sociale, construction et urbanisme, voirie, propreté, environnement, habitat, emploi et insertion...).
- **Dresser un véritable état des lieux de l'opinion des habitants**, en cernant notamment **les éléments de satisfaction et d'insatisfaction à l'égard de leur municipalité**. Il sera ainsi possible de dégager les points structurant leur image de la commune, sans pour autant occulter les éléments pouvant cristalliser leurs mécontentements. Il sera ainsi possible de **mesurer l'importance donnée à certains problèmes** liés par exemple à la circulation, à la propreté, aux travaux publics ou à la sécurité.
- **Evaluer le jugement sur les projets et les réalisations en cours**. Il s'agira pour chacune des actions entreprises ou en préparation d'évaluer leur niveau de notoriété et d'adhésion. Il sera ainsi possible de tester les dernières décisions du conseil municipal (ex : construction d'un nouveau complexe sportif, de nouvelles écoles,...) et plus largement, les mesures ayant eu dernièrement un certain écho. L'adhésion à des projets pas forcément portés au crédit de l'équipe municipale pourra aussi être testée. **Le sentiment d'information, les sources et vecteurs d'information utilisés** ainsi que le souhait d'information supplémentaire pourront être établis pour chacun des projets et réalisations.

- **Identifier et hiérarchiser les enjeux et attentes prégnants sur la commune** : au-delà de la hiérarchie des enjeux municipaux, il s'agira de mettre à jour les attentes des habitants concernant le développement de la ville ainsi que les priorités qu'ils adressent à l'équipe municipale.
- **Déterminer les traits d'image associés à l'équipe municipale en place et au Maire** : il s'agira ici de cerner non seulement dans quelle mesure les Saint-Cyriens connaissent et évaluent l'équipe municipale et son action mais également comment ils perçoivent leur Maire : de quelle structure d'image **Bernard Debain** bénéficie-t-il ? Quelles attentes adresse-t-on au Maire ? Quelle cote de satisfaction recueille-t-il ? Souhaite-t-on la reconduction de son équipe ?
- **Établir un premier état des lieux du rapport de force électoral**. Au-delà des questions ayant trait à la notoriété et à la popularité des candidats, l'Ifop recommande de lancer une première mesure des intentions de vote afin d'évaluer les rapports de force électoraux, lors du premier tour de scrutin. En fonction des spécificités du vote local et du climat politique actuel, différentes hypothèses pourraient ainsi être testées : candidature d'union ou dissidence au premier tour, investiture de tel ou tel candidat, triangulaire au second tour,...

▼

***In fine*, cette étude fournira à la mairie de Saint-Cyr-L'Ecolé une connaissance précise de l'état de l'opinion, des perceptions et des attentes de ses administrés ainsi que des éléments concrets et opérationnels lui permettant de piloter sa prochaine campagne électorale.**

1.2 Pourquoi l'Ifop ?

L'Ifop apparaît particulièrement qualifié pour répondre à cette demande :

➤ **D'abord pour sa solide expérience en matière d'enquêtes réalisées pour le compte de municipalités**

Le pôle Opinion et Stratégie d'entreprise de l'Ifop regroupe une équipe de spécialistes dans le suivi de l'image et de l'action des collectivités locales. Depuis quinze ans, cette équipe offre son savoir-faire aux collectivités locales (municipalités, structures intercommunales, conseils généraux ou régionaux) et aux différents organismes locaux (chambres de commerce et d'industries, agences de développement, observatoires régionaux,...). Ainsi, ses équipes ont acquis un niveau d'expertise sur les questions locales qui font de l'Ifop un des premiers spécialistes dans le domaine. On trouvera à la fin de ce document une liste des principales enquêtes réalisées par l'Ifop ces dernières années sur ce type de sujets. Parmi elles, on notera que les références de l'Ifop sont très nombreuses (près d'une centaine) en matière d'enquêtes municipales (voir Références, p. 35-48). Naturellement, toutes ces études offriront une base très utile pour mettre en perspective les données recueillies à Saint-Cyr-L'Ecole.

➤ **Ensuite parce que ses équipes ont une très bonne connaissance de la population locale et plus précisément des besoins spécifiques des communes des Yvelines**

Au cours des dix dernières années, l'Ifop a multiplié les collaborations avec des collectivités situées en Région parisienne, que ce soit des Conseils généraux (Conseil général des Hauts-de-Seine, Conseil général du Val-de-Marne...), des communautés de communes ou des municipalités parmi lesquelles on compte nombre de communes des Yvelines comme Élancourt, Viroflay, Clayes-Sous-Bois ou Saint-Cyr-L'Ecole pour laquelle l'institut a déjà travaillé en janvier 2006. Grâce à cette collaboration, les équipes de l'Ifop possèdent aujourd'hui une fine connaissance des problématiques d'opinion rencontrées par la municipalité mais aussi des différents éléments indispensables au succès d'une enquête réalisée pour la ville (attentes à l'égard du prestataire, coordonnées des interlocuteurs, type de format attendu, etc.). Très logiquement, l'Ifop mobilisera les mêmes équipes qui ont conduites toutes ces enquêtes avec succès.

➤ **Enfin pour sa capacité à mettre en perspective les données recueillies dans la commune, notamment par rapport à des résultats d'enquêtes menées à l'échelle nationale.**

L'Ifop a réalisé de nombreuses études de référence sur l'image des maires et les attentes du public à l'égard de leur équipe municipale. Notre institut a ainsi cumulé tout un ensemble de données de type « Benchmark » - sur la notoriété, l'image, la satisfaction à l'égard des services publics municipaux - qui constituent un outil unique pour les municipalités qui veulent se situer par rapport à une moyenne nationale ou comparer leurs résultats avec ceux recueillis dans des collectivités de taille similaire ou situées dans la même région (ex : communes de Région parisienne).

Particulièrement qualifié pour être le partenaire de la ville de Saint-Cyr-L'Ecole, l'Ifop, qui serait honoré de mener à bien ce projet, présente, dans cette note, les éléments méthodologiques, de mise en œuvre technique de délais et de coûts se rapportant à la réalisation d'une telle étude.

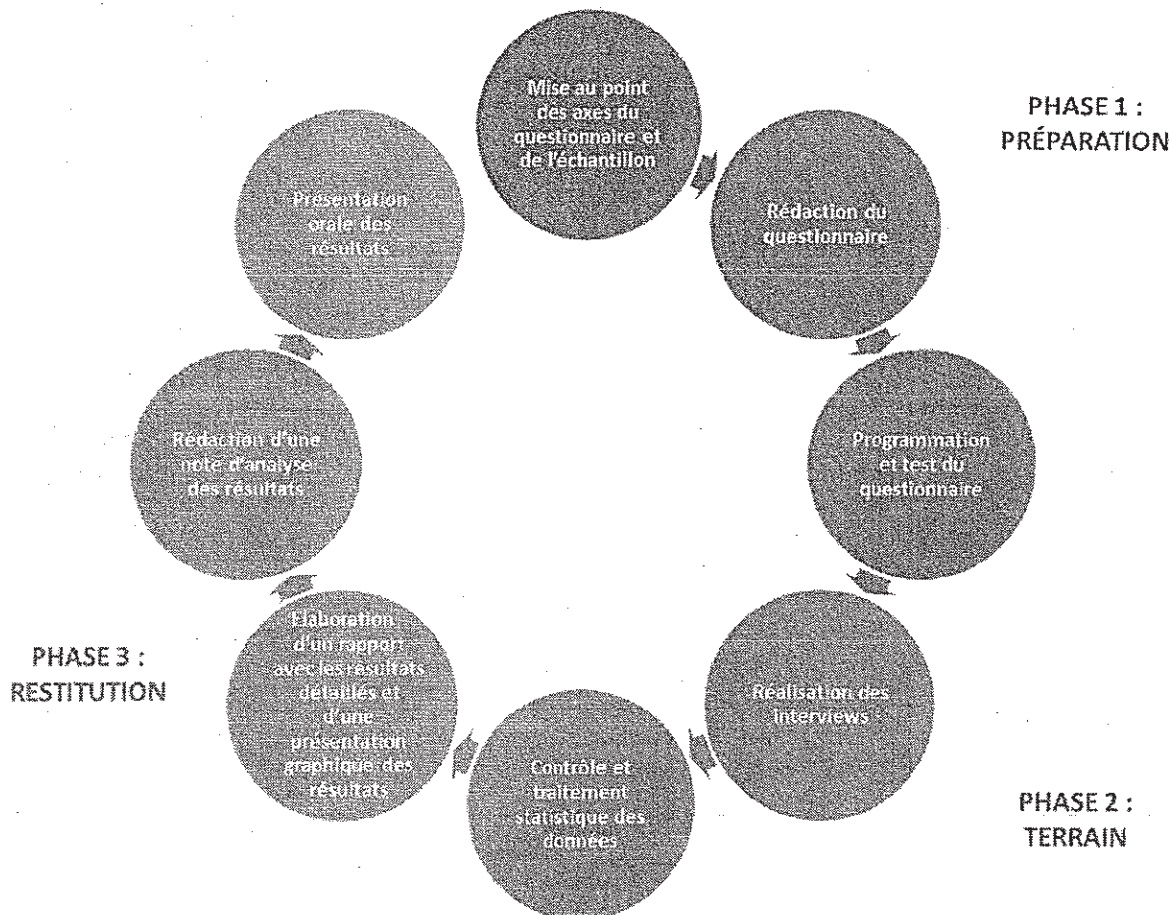
1.3 Préambule méthodologique

➤ Les différentes phases du déroulement de l'enquête

Pour la réalisation de cette étude, l'Ifop propose de suivre les étapes suivantes, sachant qu'à la fin de chaque étape, le commanditaire pourra demander à l'institut d'effectuer les ajustements nécessaires.

Le déroulement de l'enquête

Les principales étapes à suivre dans le cadre d'une enquête quantitative



Pour permettre la mise au point et la validation de chaque phase de l'étude, l'Ifop propose de mettre en place un comité de pilotage.

➤ La mise en place d'un comité de pilotage

Afin d'assurer le bon déroulement du dispositif, un comité de pilotage associera les responsables de l'Ifop et les représentants de la Mairie de Saint-Cyr-L'École lors de réunions ou de conférences téléphoniques planifiées. Les missions de ce comité de pilotage seront :

- De faciliter l'échange d'informations en amont du lancement de l'étude (briefing de l'étude, validation du questionnaire, communication des données disponibles, planification, etc.) mais également en aval (informations sur le traitement des données, préparation des présentations...);
- De contrôler en permanence la conformité du dispositif aux objectifs de l'enquête : les contacts au sein du comité permettront au commanditaire de s'assurer à tout moment de la conformité des procédures et de l'efficacité des opérations ;
- De garantir les meilleurs délais de réalisation de l'enquête. L'Ifop mobilisera tout au long du processus une équipe stable et intégrée qui pourra être sollicitée à tout moment. Elle sera ainsi en mesure de réagir ou d'anticiper plus facilement les demandes du commanditaire.

II – Le questionnaire

Au cœur du processus d'étude, le questionnaire sera élaboré par l'Ifop en étroite collaboration avec les responsables du projet à la Mairie de Saint-Cyr-L'Ecole.

2.1 Le calcul de la durée du questionnaire

Avec le mode de recueil et la taille de l'échantillon, la **durée du questionnaire constitue le principal déterminant budgétaire** d'une enquête quantitative. Le calcul de la durée du questionnaire est donc un élément essentiel, pris en charge par l'Ifop au moment de son élaboration.

Généralement, le commanditaire tend à évoquer ses besoins en nombre de questions (ex : « un questionnaire comportant 30 à 35 questions ») sans pour autant préciser la durée de chaque question. Or, celle-ci varie en fonction du type de question (ouverte ou fermée) et de la longueur des libellés et des items de réponses. Ainsi, la **durée d'un questionnaire ne se calcule pas en fonction du nombre de questions posées mais du temps de passation total nécessaire à l'administration de l'enquête**, questions de signalétiques (ex : sexe, âge,...), de contrôle et de prise de contact compris.

Dans un souci de transparence, l'Ifop rappelle donc le mode de calcul qui sera utilisé.

Précisions sur le mode de calcul de la durée du questionnaire

Dans une enquête quantitative, la durée du questionnaire se calcule **en unité-question (U.Q.)**, sachant qu'une **unité-question correspond à environ 20 secondes de passation.**

⇒ Une question fermée simple correspond à une unité-question

*Exemple : Estimez-vous que l'action de **Bernard Deboin** depuis son entrée en fonction est très positive, plutôt positive, plutôt négative ou très négative ? (1 U.Q)*

1. Très positive
2. Plutôt positive
3. Plutôt négative
4. Très négative

⇒ Une question fermée induisant des réponses multiples varie selon le nombre d'items proposés

Pour les questions où une réponse est demandée sur chaque item, on comptera 1 unité-question tous les 4 items courts et 1 tous les 3 items longs.

Exemple : Parmi les sujets suivants, quels sont selon vous les trois qui vous semblent les plus préoccupants dans votre commune ? (3 U.Q)

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. Chômage | 6. Circulation et stationnement |
| 2. Impôts et taxes | 7. Transports publics |
| 3. Pauvreté et exclusion | 8. Environnement |
| 4. Insécurité et délinquance | 9. Education |
| 5. Entretien et propreté | 10. Santé |

⇒ Une question ouverte correspond à trois unité-question

Si le commanditaire souhaite intégrer quelques questions ouvertes dans le corps du questionnaire, l'Ifop ne raisonne pas seulement en durée d'administration de ces questions mais également en temps de saisie, de codification et de traitement de ces questions. Une question ouverte large correspond alors à 3 unités-questions fermées, soit 60 secondes.

Exemple : Quelles sont toutes les raisons pour lesquelles vous avez souhaité un changement d'équipe à la tête de la municipalité de Saint-Cyr-L'Ecole ? (3 U.Q) Question ouverte - réponses non suggérées

2.2 Exemple de questionnaire

Dans le cadre de l'élaboration du questionnaire, l'Ifop recommande de s'inspirer de questions posées dans le cadre d'enquêtes précédentes, que ce soit à l'échelle locale ou nationale.

- A l'échelle locale, l'Ifop préconise la reprise de questions posées à Saint-Cyr-L'Ecole lors d'enquêtes précédentes – comme l'enquête réalisée par l'Ifop en 2006 – afin de pouvoir observer des évolutions à partir des mêmes formulations de question.
- A l'échelle nationale, l'Ifop propose de s'inspirer de questions issues de la norme Ifop de climat municipal et/ou d'enquêtes réalisées auprès de l'ensemble des Français, afin de disposer de bases de comparaison nationale.

Précisions sur la Norme Ifop de climat municipal

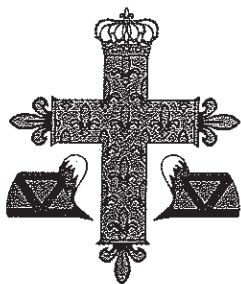
La demande croissante pour la réalisation d'études visant à évaluer l'action municipale a conduit l'Ifop à créer un instrument de mesure plus adapté, la norme Ifop. Cette norme est constituée d'une série d'indicateurs moyens sur différentes questions, qui ont été posées dans plus d'une centaine d'études de ce type menées par l'Ifop ces dernières années. La reprise de ces formulations permettra d'analyser non seulement les performances de la ville en elles-mêmes, mais aussi d'établir une comparaison avec les résultats habituellement observés dans des villes de taille similaire à l'échelle nationale et / ou régionale (par exemple en Région parisienne).

L'Ifop présente dans les pages suivantes un exemple de questionnaire dont la plupart des questions sont issues de la Norme Ifop. Bien entendu, ce canevas de questionnaire est aménageable à loisirs pour correspondre au mieux à vos attentes et aux problématiques propres à Saint-Cyr-L'Ecole.

A noter que le temps de passation de chaque question est indiqué en rouge sous forme d'unité-question (ex : « 3 UQ »).

La recommandation de l'Ifop

Proposant un large éventail de questions, le questionnaire présenté dans les pages suivantes a vocation à servir de base de travail au commanditaire qui peut, à sa guise, y faire son choix, l'amender ou l'ajuster en fonction des besoins spécifiques de la collectivité et du budget-temps qui lui est imparti.



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**MARCHE PUBLIC
DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES
Février 2013**

**CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIÈRES
C.C.P.**

POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de Saint-Cyr-l'École

**COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE
COMMANDE PUBLIQUE
SQUARE DE L'HOTEL DE VILLE – BP 106
78211 SAINT-CYR-L'ÉCOLE CEDEX
TEL: 01 30 14 82 02
FAX: 01 30 14 82 07**

OBJET DU MARCHE:

ENQUÊTE D'OPINIONS AUPRES DES HABITANTS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ARTICLE 1ER – OBJET DE LA MISSION.....	3
ARTICLE 2 – PERIMETRE DE L’OPERATION.....	3
ARTICLE 3 – PROGRAMME	3
ARTICLE 5 - DUREE DE LA MISSION – DELAIS D’EXECUTION.....	4
ARTICLE 6 – DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	4
ARTICLE 7 – PRIX ET REGLEMENT	4
ARTICLE 8 – DIFFERENTS ET LITIGES	4

ARTICLE 1ER – OBJET DE LA MISSION

La présente mission a pour objet de confier à un bureau d'études spécialisé la réalisation d'une enquête d'opinions auprès des Saint-Cyriens.

La Commune de Saint-Cyr-l'Ecole souhaite disposer d'informations concernant la perception et les attentes des habitants à l'égard de l'action municipale.

Pour mener à bien cette étude, la commune entend s'adjoindre les services d'un institut spécialisé, capable de mener à bien une enquête d'opinions et de suggérer le type de dispositif le plus adapté, sur le plan méthodologique et budgétaire.

La commune souhaite que cette enquête lui permette au travers des avis recueillis, de cerner au mieux les perceptions, les besoins et les attentes des administrés à l'égard de la municipalité.

Personne publique contractante : Ville de Saint-Cyr-l'Ecole – Square de l'Hôtel-de-Ville BP 106
78211 SAINT CYR L'ECOLE Cedex

ARTICLE 2 – PERIMETRE DE L'OPERATION

Le questionnaire à établir par le prestataire comportera une quinzaine de questions environ qui seront posées téléphoniquement sous forme d'interview, auprès d'un échantillon de 600 habitants maximum.

ARTICLE 3 – PROGRAMME

A l'issue de la phase de consultation du panel retenu, les résultats seront communiqués à la ville de Saint-Cyr-l'Ecole, ainsi qu'une analyse approfondie des réponses obtenues auprès des personnes ayant accepté de répondre au questionnaire établi.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DE LA MISSION

La mission se décomposera en 3 phases :

- Préparation de l'enquête : mise au point des axes du questionnaire et de l'échantillon, rédaction du questionnaire et programmation ;
- Traitement : réalisation des interviews, contrôle et traitement statistique des données, élaboration d'un rapport avec les résultats détaillés ;
- Restitution : rédaction d'une note d'analyse des résultats.

Le déroulement de la procédure devra être détaillé dans l'offre du candidat.

ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

La mission débutera à sa date de notification et prendra fin à l'issue de la remise des résultats de la consultation.

Les délais d'exécution du marché seront arrêtés suivant le calendrier sur lequel le candidat se sera engagé avec la personne publique lors de la mise au point de la mission qui devra être terminée avant la fin du mois de février 2013.

ARTICLE 6 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous :

- acte d'engagement ;
- le présent cahier des clauses particulières ;
- le mémoire du candidat ;
- le calendrier défini lors de la signature du marché.

ARTICLE 7 – PRIX ET REGLEMENT

9.1 Prix

La mission est conclue à prix global et forfaitaire, ferme et non actualisable.

9.2 Règlement

Les sommes dues au titre de la rémunération du titulaire sont réglées sur présentation d'une demande de paiement adressée au pouvoir adjudicateur.

Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture en Mairie. En cas de non paiement dans les délais susvisés, des intérêts moratoires seront dus de plein droit avec application du taux d'intérêt légal en vigueur en France Métropolitaine.

La rémunération n'interviendra qu'après constat du pouvoir adjudicateur de l'achèvement de l'étape de la mission.

9.3 La ville règlera le montant du au titre de la mission par virement au crédit du compte bancaire ouvert au nom du titulaire.

ARTICLE 8 – DIFFERENTS ET LITIGES

Les marchés conclus en application du Code des Marchés Publics étant de par la loi des contrats administratifs, toutes contestations relatives au présent marché seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Versailles.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par Agnès LECUYER

☎ 01.39.49.79 65

☎ 01.39.49.76 41

✉ agnes.lecuyer@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 12 2 JUIL 2013

Le Préfet des Yvelines

à

Monsieur le Maire
de Saint-Cyr-l'École

Objet : Décision n° 2013/03/51 du 26 février 2013 relative à l'enquête d'opinion réalisée auprès des habitants.

Références : Votre courrier GH/2013/06/769 du 24 juin 2013.

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé les éléments complémentaires se rapportant à l'enquête d'opinion réalisée à votre demande auprès des habitants (pièces de passation du marché et résultats du sondage) me permettant d'apprécier la légalité de la prise en charge de ce sondage sur les finances communales.

A l'examen des documents relatifs aux résultats du sondage, je constate que la partie C relative à « la notoriété et l'image du Maire et de l'équipe municipale » et la partie D, intitulée « les intentions de vote pour les élections municipales » présentent un caractère électoral.

Dans ces conditions, le coût de ces deux parties du sondage constituant une dépense électorale, ne peut être imputé sur le budget communal qui devra donc faire l'objet d'une décision modificative.

Le Préfet,

Erard CORBIN de MANGOUX

- copie à M. Daniel GUERSON

L'association veut faire payer le sondage par le maire

« Nous demandons au maire, ou à l'UMP, de rembourser 14 352 € au titre de ce sondage, car une commune ne peut utiliser les fonds publics pour des dépenses personnelles ou partisanses », clame Sébastien Durand, proche du PS et président de l'association Avançons ensemble.

Ce responsable réagit à une délibération du conseil municipal de Saint-Cyr-l'École du 18 avril. Lors de la réunion, le maire (UMP) Bernard Debain a rendu public les résultats d'un sondage commandé à l'institut Ifop sur la « perception » et les « attentes » des habitants à l'égard de « l'action municipale ».

■ Sébastien Durand menace de saisir la justice

Dans le questionnaire portant, entre autres, sur la circulation, la propreté, les travaux publics ou la sécurité, se sont glissés deux questions sur les intentions de vote au



Saint-Cyr, hier. Sébastien Durand demande au maire de rembourser 14 352 € au titre de ce sondage. (LP/L.M.)

« Cela pourrait être requalifié en détournement de fonds publics et, si rien n'est fait, nous pourrions saisir la justice », prévient Sébastien Durand pour qui la responsabilité pénale du maire se pose.

« Tout le monde agit ainsi. Mon prédécesseur l'a fait. Moi aussi. Ce sondage intervient plus de douze mois avant le 1^{er} tour et les résultats sont publics », affirme Bernard Debain. « Faux », répond Sébastien Durand qui, hormis une diapositive montrée au conseil, n'a pas vu l'enquête dans son ensemble.

Sur un plan politique, Bernard Debain déclare avoir voulu mesurer « au plan local » l'influence réelle du FN et l'éventualité du retour d'une liste concurrente à droite. Derrière celle-ci, tout le monde songe à celle, hypothétique, de Philippe Lavaud, l'ancien maire, qui a lui aussi, commandité en janvier une enquête afin de mesurer sa popularité.

LAURENT MAURON

1^{er} tour, puis au 2nd tour, des municipales de 2014. Les noms de Bernard Debain, comme tête de liste UMP, et celui de Daniel Guerson, pour le PS, ainsi qu'une liste DVD et une FN sont explicitement cités.